

Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen  
concernant

une demande de crédit de Fr. 735'000.-- pour la réparation d'urgence et la réhabilitation par chemisage du collecteur unitaire de la rue des Moulins, entre la rue du Midi et l'avenue Kiener

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, les Conseillers,

La commission a siégé le 9 octobre 2008. Elle était composée de Mesdames Aude Briand, Anne Leuenberger, Messieurs Guy Angéloz (remplaçant M. Alain Angéloz), Jean-Paul Giroud, Samuel Gurtner, Bexhet Halimi, Jérôme Wulliamoz (remplaçant Maximilien Bernhard) et le soussigné désigné comme rapporteur en remplacement de Madame Corinne Lachat. M. Martin Baragaño était absent.

Etaient également présents à cette séance, Messieurs Marc-André Burkhard, vice-syndic, Sandro Rosselet, directeur du service des Travaux et de l'Environnement et René Grünig, responsable du bureau technique du même service.

Le soussigné tient à remercier ces derniers, pour la qualité des documents remis et des renseignements fournis à la commission.

Il ressort de ces explications que la pose d'une « chaussette » en matériau composite est la meilleure solution. La durabilité de l'ouvrage varie de 50 à 70 ans. Au contraire, installer de nouvelles conduites pose un problème de profondeur de fouilles à 4 mètres 50 dans un sol meuble et humide. Cette dernière solution serait quatre fois plus chère (Fr. 3'600.-- au mètre).

Un membre de la commission, vite rejoint par d'autres, s'est inquiété du sort des eaux claires, déplorant le fait que l'opportunité de ces travaux ne soit pas saisie pour la pose immédiate d'un séparatif. Cet ouvrage n'est malheureusement pas planifié pour le moment.

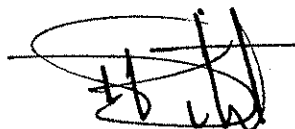
Un conseiller s'enquiert également de la réfection de la chaussée des Moulins qui n'est pas non plus prévue pour l'instant malgré un besoin qui est apparu à tous.

Enfin, la question de « l'inondabilité » de cette zone est posée. Il y est répondu que, statistiquement, le problème ne se présente que tous les 30 à 40 ans. L'atout d'Yverdon réside dans le fait que cette éventualité se résout par la rapidité de ruissellement en direction du lac. Il n'est nul besoin ni d'installations particulières, ni de quelconques bassins de rétention.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, votre commission, après délibération, et à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1 et 2 tels que présentés par la Municipalité.

Pour la commission, Dino Petit, rapporteur



Le 11 octobre 2008